

# Conditions générales de vente

## Conditions générales :

- La Chambre d'agriculture ne pourra être tenue pour responsable des conséquences résultant d'une interprétation ou d'une application erronée par le bénéficiaire des conseils ou documents fournis.
- Si les travaux commandés sont utilisés pour obtenir un avis favorable d'instances administratives, bancaires ou professionnelles, le travail réalisé reste dû même en cas de refus ou en cas d'avis défavorable des instances citées ci-avant.
- Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Montpellier sera seul compétent pour régler le litige.
- Les informations personnelles contenues dans les dossiers ne seront pas divulguées à l'extérieur sauf avec votre accord.
- Dans le cadre d'accord entre organismes, des études collectives pourront faire l'objet d'utilisation ou de communication des résultats obtenus suite à la prestation, sans mentionner aucune information nominative.
- La Chambre d'agriculture de l'Hérault est titulaire d'un contrat d'assurance n° 12083436 Q/5009 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

## Conditions de réalisation :

- Le contrat sera résilié de plein droit si la prestation n'a pas débuté 12 mois après la date de signature.
- Toute prestation débutée et interrompue par le bénéficiaire sera facturée en fonction du travail réalisé sur la base tarifaire de la Chambre d'agriculture.
- Dans le cas où la prestation ne pourrait être réalisée par la Chambre d'agriculture selon les termes du contrat pour des raisons extérieures à son fonctionnement (changement de réglementation par exemple), la Chambre d'agriculture s'engage à vous en informer le plus tôt possible et dans le cas d'interruption de la prestation, seul le temps passé vous sera facturé sur la base tarifaire de la Chambre d'agriculture.
- La prestation sera exécutée dans le respect de la réglementation et les textes d'application en vigueur.
- La Chambre d'agriculture respecte un code éthique consultable sur son site internet ou envoyé sur demande.

## Conditions de règlement :

- Sauf dispositions particulières, nos factures sont établies à l'issue de la prestation et sont payables dès réception.
- Lorsque la prestation justifie le paiement d'un acompte, cela sera précisé dans les conditions particulières.
- Le règlement peut se faire soit par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, soit par virement bancaire sur le compte mentionné sur la facture.
- Il n'est consenti ni rabais, ni ristourne même en cas de paiement anticipé.

## Données personnelles :

- Les données à caractère personnel recueillies sur ce formulaire et nécessaires à la gestion de votre abonnement sont traitées par la Chambre d'agriculture de l'Hérault, responsable de traitement. Les destinataires de ces données sont les collaborateurs des services en charge de la prestation et de la facturation. La durée de conservation de vos données est liée à nos délais de conservation en cas de contrôle et à nos obligations d'archivage en tant qu'organisme public. Conformément à la Loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, veuillez-vous adresser au Délégué à la protection des données (DPO) de la Chambre d'agriculture de l'Hérault par mail : dpo@herault.chambagri.fr.



Service abonnés **Performance Vigne**® - Chambre d'agriculture de l'Hérault

Maison des Agriculteurs - Mas de Saporta - CS 10010 - 34875 Lattes cedex

☎ 04 67 20 88 00 📠 04 67 20 88 95 - email : performancevigne@herault.chambagri.fr

*La Chambre d'agriculture de l'Hérault est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.*

SUP GSC ENR 6-2 v11 (Bull abt PV 2023)

# PROVITI

L'EXPERTISE DE LA VIGNE À VOS CÔTÉS



Abonnement

**Performance Vigne®**

Offre non exploitant agricole

Le bulletin de référence  
du suivi de vos vignes dans l'Hérault

**Plus de 20 numéros par an**

Le Guide des Vignobles  
offert

## Notre offre 2023 !

A partir de **330€ TTC/an** (TVA à 5.5%)

Recevez votre bulletin par mail chaque mardi.  
Premier numéro dès le mois de mars.

Avec Performance Vigne® : raisonnez et optimisez vos  
stratégies d'intervention en viticulture durable.

Votre contact :

[caroline.tarbouriech@herault.chambagri.fr](mailto:caroline.tarbouriech@herault.chambagri.fr)

04 67 36 47 24



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Liberté Égalité Proximité



# Performance Vigne®

**Le bon outil pour vous accompagner dans vos décisions !**

**Parce qu'aucune campagne ne se ressemble, l'abonnement Performance Vigne® est un accompagnement qui vous apporte la meilleure prévention possible face aux risques sanitaires.**

➤ Chaque semaine, nos conseillers et leurs partenaires (FREDON et ADVAH) effectuent des observations sur des parcelles de référence dans chaque territoire de l'Hérault et élaborent en commun un bulletin partagé (en complément du BSV, Bulletin de Santé du Végétal).

➤ Respectant les aspects réglementaires, ce bulletin vous fournit les renseignements techniques indispensables, en détaillant les risques sanitaires, et propose des préconisations adaptées aux certifications environnementales : HVE, Terra Vitis® et l'Agriculture Biologique.

➤ Avec la participation du Conseil Départemental de l'Hérault, vous disposez des données agrométéo et de l'envoi régulier du bulletin Infoclim.

Vous pouvez ainsi décider des interventions à réaliser sur vos parcelles !

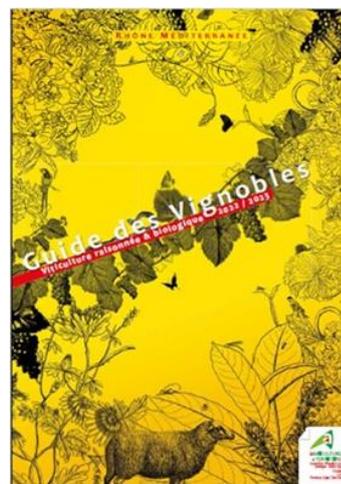
## Abonnement : 330 € TTC/an

Pour tout abonnement

avant le 15 avril 2023,

recevez gratuitement

le Guide des Vignobles 2022-2023



Retrouvez le bulletin d'abonnement, des exemples de bulletins et le bilan phytosanitaire 2022

sur notre site [www.herault.chambre-agriculture.fr](http://www.herault.chambre-agriculture.fr)

**PROVITI**

L'expertise de la vigne à vos côtés

**Date limite d'abonnement : 15 avril 2023**

N° SIRET :

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Société, organisme \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Portable \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

(Ecrire en majuscule pour éviter toute erreur)

→ Vous êtes en cave :  coopérative    Nom de la cave : \_\_\_\_\_  
 particulière

→ Vous êtes certifié :  HVE     Terra Vitis®     Agriculture Biologique

→ Vous êtes :  agriculteur à titre principal     agriculteur à titre secondaire  
 Cotisant de solidarité     retraité avec parcelle de subsistance

Je m'abonne à **Performance Vigne®** (entourez le tarif ci-dessous)

Tarifs 2023	Non exploitant (Société Agrofourniture, prestation de services)	
	Performance Vigne® seulement	Performance Vigne® et Performance Fruits et Légumes®
E-mail	312.80 €HT soit <b>330 €TTC</b>	625.6 €HT soit <b>660 €TTC</b>

Règlement par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'agriculture de l'Hérault à la souscription de l'abonnement. Une facture acquittée vous sera adressée.

Adresse postale : Chambre d'agriculture de l'Hérault – Service abonnement Performance Vigne® - Antenne de Montblanc – 247, Rue Gustave Eiffel – 34290 Montblanc

Fait à ..... le .....

*Signature du responsable  
de la rédaction*

*Signature de l'abonné*



**Paul Hublart**

